

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le *vendredi 19 janvier 2018* s'est réuni le jeudi 25 janvier 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, CARRERE-GALDIN Nicole, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoints, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CHRISTEN Roland, COUZINEAU Patrick, ANGELY Lydie, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, MARCHAND Jean-Pierre, SPECOGNA Marilyn, Hervé BROUILLON, MAHIEU Anne, HOCQUELET Joël, CERUTI Michel, GAY Laurent, MANIER Bernard, MAURIN Patrick Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, BRETAGNE Karine, FIGUÈS Fatima, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles

Pouvoirs : de BALLEREAU Marie-Catherine à MARCHAND Jean-Pierre, de BRETAGNE Karine à CAMPS Brigitte, de FIGUES Fatima à MAHIEU Anne, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES CHARLES à CERUTI Michel

A.04

« Centre-ville Cœur de Ville » – Réaménagement et requalification de la place du Clemenceau et de la rue Charles de Gaulle – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de VGA au profit de la commune.

Monsieur LABARDIN rappelle que par une délibération du 27 mai 2014, le conseil municipal a lancé le projet « Centre-ville Cœur de vie » dans l'objectif de redynamiser ce périmètre qui présentait des signes préoccupants de dépérissement.

Le cabinet PUVA mandaté sur ce projet a présenté lors du conseil du 20 juillet 2015 le plan guide pour le centre-ville. Document de référence, il fait la synthèse cohérente et ambitieuse des grandes orientations envisagées pour le devenir du centre-ville sur la prochaine décennie autour de 4 grands enjeux :

- Travailler les portes d'entrées dans le centre-ville
- Retrouver une échelle intermédiaire entre le boulevard et le cœur médiéval
- Articuler la ville, depuis la gare à la Filhole, espace naturel réapproprié
- Faire respirer la ville

Le cabinet PUVA a ensuite proposé un programme de fiches d'intervention pré-opérationnelles notamment par espaces et par thématiques, document approuvé lors du conseil municipal du 28 septembre 2015. Ces fiches précisent par secteurs les orientations d'aménagement à retenir, une estimation financière des interventions, dans l'objectif de permettre à la ville de prioriser et programmer son action dans le temps.

Dans la continuité de cette démarche pour un centre-ville accessible, habité et vivant, deux phases de travaux ont été réalisées :

- Pour réaménager le quartier de la place du Marché, rue de la République et de la Filhole, et rue Clavetière.
- Pour requalifier le boulevard Cœur de Lion et sa jonction avec le centre-ville et la terrasse du Château.

Afin de poursuivre l'amélioration structurelle du centre-ville, un nouveau secteur stratégique fera l'objet d'une requalification :

- l'entrée dans le centre-ville par la rue Charles de Gaulle. Il s'agit d'un axe à vocation commerçante situé entre la Gare (en cours de transformation en pôle multimodal) et le cœur médiéval. Il conservera son flux de circulation en sens unique entrant.
- La place Clemenceau,

Une mission de maîtrise d'œuvre va donc être lancée pour l'aménagement de ces espaces publics. Le calendrier de cette maîtrise d'œuvre démarrera le 15 avril 2018, avec une période de conception courant jusqu'au 15 juillet 2018 et un démarrage des travaux dernier trimestre 2018 ou début 2019 (pour la première action portant sur la rue Charles de Gaulle), suivant les concertations qui seront menées au cours de cette phase. Un plan de financement prévisionnel estimatif a été arrêté comme suit :

Désignation	Montant HT	A charge de Marmande HT	TVA par la Ville	A charge de VGA HT	TVA par VGA
Maitrise d'œuvre et études	132 275,00 €	66 137,50 €		66 137,50 €	26 455,00 €
Réaménagement Place Clemenceau	1 115 000,00 €	557 500,00 €		557 500,00 €	223 000,00 €
Eclairage public Place Clemenceau	100 000,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €	- €	
Rue Charles de Gaulle	207 750,00 €	- €		207 750,00 €	41 550,00 €
Eclairage public Rue Charles de Gaulle	17 250,00 €	17 250,00 €	3 450,00 €	- €	
TOTAL	1 572 275,00 €	740 887,50 €		831 387,50 €	

La commune de Marmande est désignée maître d'ouvrage de cette opération. Toutefois, la prise en charge de la TVA sera effectuée au regard de la domanialité de chaque collectivité.

Il convient donc de solliciter auprès de Val de Garonne Agglomération, compétente en terme de voirie conformément aux missions d'intérêt communautaire validées par arrêté préfectoral du 31/12/2010, le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux de voirie concernant la place Clemenceau et la rue Charles de Gaulle. Une convention encadrera ce transfert.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Sollicite auprès de Val de Garonne Agglomération le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage sur les travaux de voirie concernant la place du Clemenceau, la rue Charles de Gaulle au profit de la commune de Marmande.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de VGA à la Commune.

Valide le lancement du marché de maitrise d'œuvre concernant le réaménagement de la Place Clemenceau et de la rue Charles de Gaulle, dans le cadre du

projet Centre-Ville Cœur de Vie par la Commune de Marmande désignée maître d'ouvrage.

Autorise

M. le MAIRE ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents à intervenir dans cette opération.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 janvier 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 31/01/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 31/01/2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



